



MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par la soussignée, greffier-trésorier de la municipalité d'Albanel, que :

Le 1 juin 2026 à 19 h 30 se tiendra une séance publique du conseil de la municipalité d'Albanel, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 341, rue de l'Église.

Lors de cette séance, le conseil aura, entre autres, à statuer sur la demande de dérogation mineure de Marie-Pier Grenier et Éric Lavoie, concernant la marge avant liée à un projet d'agrandissement de la résidence située au 30, Grand rang Sud.

L'acceptation de la demande aurait pour effet d'autoriser l'agrandissement de la résidence en cour avant à une distance de 4,39m alors que le règlement de zonage #11-158 exige une marge avant de 15m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de cette séance.

DONNÉ À ALBANEL EN CE 14 MAI 2026

Daniel Painchaud, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Daniel Painchaud, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h 30, le 14 mai, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14 mai 2026.

Greffier-trésorier